



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'eau, étangs et lacs

Question écrite n° 40348

Texte de la question

M. Christian Franqueville souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la technique agricole du drainage et ses conséquences en termes de pollution des cours d'eau. En effet, les rivières sont actuellement victimes d'une pollution importante du fait de l'usage intensif d'engrais. Or, dans le cadre de cette pollution, l'utilisation du drainage sur les terrains agricoles accroît les dommages en favorisant la pollution par ruissellement. En cas de pluie, la technique du drain entraîne de surcroît par endroit des fortes variations du niveau d'eau des rivières et engendre des conséquences sur l'équilibre de la faune et de la flore aquatiques. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est possible d'envisager une limitation de l'utilisation du drainage agricole en vue de préserver le patrimoine que représentent les cours d'eau.

Texte de la réponse

La technique du drainage a largement été développée par le passé et elle a permis notamment la mise en culture de nombreuses zones auparavant incultes. L'évacuation des excès d'eau limite les phénomènes d'hydromorphie du sol et favorise ainsi un bon développement des racines. De plus, en retardant l'engorgement du sol, le drainage limite le ruissellement. L'impact du drainage vis-à-vis de l'environnement est difficile à appréhender et des terres naturellement ou artificiellement drainées sont compatibles avec des rivières de bonne qualité. Cette technique a cependant pu conduire à des systèmes de cultures plus intensifs, qui peuvent présenter davantage de risques pour l'environnement ; elle ne fait plus l'objet d'aides de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40348

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 395

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2721